



Feuillet n°006  
2026\_006\_DEC

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260113-2026\_006\_DEC-DE

Berger-Levrault

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ***Renouvellement d'un bail de location d'un local sis 36 rue de Pitegny, avec les Restaurants du Cœur pour la période du 01/03/2026 au 28/02/2032 (3.3.)***

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de bail du local loué aux Restaurants du Cœur,

#### DÉCIDE

- ➡ **DE SIGNER** le bail de location ci-annexé avec les Restaurants du Cœur pour la période du 01/03/2026 au 28/02/2032, pour un local sis 36 rue de Pitegny, dans les conditions définies dans le bail précité.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 13 janvier 2026  
Le maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 14 janvier 2026, affichée & publiée le 14 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260113-2026\_006\_DEC-DE

